



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



The International Treaty
ON PLANT GENETIC RESOURCES
FOR FOOD AND AGRICULTURE

**Views, Experiences and Best Practices as an example of possible options for
the national implementation of Article 9 of the International Treaty**

Note by the Secretary

At its [first meeting](#) of the Ad hoc Technical Expert Group on Farmers' Rights (AHTEG), the Expert Group considered possible structure of the inventory based on a number of proposals made by members, agreed to utilize a [Template](#) for collecting examples of best practices and measures of implementing Farmers' Rights.

This document presents the updated information on best practices and measures of implementing Article 9 of the International Treaty submitted by Central African Republic on 5 February 2019.

The submission is presented in the form and language in which it was received.



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International

SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



**PROPOSITION, SUR LES PRATIQUES OPTIQUES OPTIMALES/
MESURES D'APPLICATION DE L'ARTICLE 9 DU TRAITE
INTERNATIONAL.**

**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA)
POINT FOCAL NATIONAL
LAKOUE YVETTE**

Février 2019

PROPOSITION

La République Centrafricaine (RCA) Sur près de 15 millions d'hectares de terres arables, seulement 600 000 à 700 000 ha sont mises en culture chaque année, soit de l'ordre de 1% du territoire national et 4,4% de la superficie arable et moins de 0,5 ha exploité en moyenne par actif agricole. La population vit en dessous du seuil de pauvreté et ne mange pas à sa faim. Ceci s'explique par plusieurs faits, mais les plus importants sont les principaux leviers d'appui au développement de ce secteur agricole.

Le secteur agricole étant le principal pilier de relance du développement national, il faudra lui définir une politique agricole qui tient compte de toutes les réalités socio-économiques du pays, notamment envisager une formule qui devrait encadrer tout en protégeant le paysannat agricole et en favorisant l'initiative locale, car le paysannat constitue un socle important dans l'agriculture du pays, de par sa production sur l'étendue nationale.

La communauté locale, une population traditionnellement organisée sur la base de la coutume et unie par le lien de solidarité clanique ou parentale qui fonde sa cohésion interne. Elle est caractérisée en outre par son attachement à un terroir déterminé.

Les types de régime de droits de propriété

- Droit de propriété communautaire;
- Droit de propriété individuelle et familiale;
- Droit de propriété par la découverte;
- Droit de propriété par héritage;
- Droit de propriété par le don;
- Droit de la hache selon lequel la terre appartient à celui qui la défriche et la cultive

La Situation des groupes vulnérables

- Promotion de la santé de la femme particulièrement au sujet des abus sexuels basés sur le genre ;
- Réduction de la transmission du VIH;
- Réduction de la mortalité maternelle et du nouveau-né;
- Accès à l'eau potable;
- Sécurité;
- Organisation des focus groups avec des personnes ressources (hommes, femmes, jeunes, chefferies locales et Sultanats, les agriculteurs, les pêcheurs, les éleveurs) dans les sites retenus;

- Rassembler des données quantitatives et qualitatives sur les abus et violences sexuelles à l'égard de femmes/filles dans des zones affectées par le conflit armé;
- Focalisation sur les zones les plus touchées telles que les districts d'Ouham, Ouham-Pendé, Nana-Gribizi, Ombella Mpoko, Kémo et Bangui. Ces zones couvrent environ 70 pour cent de la population de la République centrafricaine ainsi que la plus vulnérable (femmes et enfants).

Les modes d'affections fonctionnelles des terres dans le droit coutumier

- Reconnaissance juridique et attribution des droits (mesures préventives, terres, pêches et forêts publiques, peuples autochtones et autres communautés avec foncier coutumier ; régimes fonciers informels) ;
- Transferts et autres modifications des droits fonciers (marchés, investissements etc) ;
- Administration des régimes fonciers (enregistrement des droits fonciers, aménagement du territoire, questions transfrontalières etc) ;
- Contribuer à la sécurité alimentaire, au développement durable et à la gestion de l'environnement ;
- Action face au changement climatique (politiques et les lois devraient intégrer le changement climatique, gestion des catastrophes naturelles devrait intégrer les aspects fonciers,)
- conservation de l'agro-biodiversité et la mise en valeur des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ;